

Genève, le 26 novembre 2019

Rapport d'activité législature 2018-2023
1ère année
(1^{er} décembre 2018 – 30 novembre 2019)

1. Bases légales de la commission

- Article 1, alinéa 1, de la loi sur les commissions officielles, du 18 septembre 2009. (LCOF; A 2 20);
- Article 6, lettre h du règlement sur les commissions officielles, du 10 mars 2010. (RCOF; A 2 20.01);
- Article 3 de la loi sur la navigation dans les eaux genevoises, du 17 mars 2006. (LNav; H 2 05)

2. Compétences légales de la commission

La commission a pour tâche de donner, à titre consultatif, son avis sur les questions techniques concernant la rade et les aménagements des ports dans les eaux genevoises. En matière d'autorisations de construire instruites selon la procédure accélérée, sauf exception, le préavis de la commission est exprimé, sur délégation, par le service spécialisé concerné. Si nécessaire, les exceptions sont définies par ladite commission.

Par ailleurs, la commission peut, notamment, présenter toutes suggestions relatives aux améliorations désirables, à l'entretien des ports, en tenant compte des désirs de la population et des groupements intéressés.

3. Activités de la commission

La commission a tenu quatre séances plénières (28/2/19, 20/6/19, 29/8/19, 14/11/19) et le bureau s'est réuni quatre fois (24/1/19, 23/5/19, 26/8/19, 17/10/19).

Les thèmes principaux abordés ont été les suivants :

- Nouvelle législature 2018-2023
- Dragage des ports - Céligny, Reposoir et Nautica
- Corps morts et chaînes – Dimensionnement et changement
- Bloc Eaux usées et de cale Choiseul – Projet déplacement au bout du ponton
- Aménagement de la Rade - Synthèse des différents avis des Commissaires
- Visite périodiques Bateaux - Séance OCV/Capitainerie/Pol Nav/Bureau Commission
- Restauration Grue des Pâquis – Entreprise/Coût/Délai/formation obligatoire
- Nouveau feux de signalisation quai Gustave-Ador/rue de la Sci2 – Problème accès quai Marchand pour les convois en provenance du pont du Mont Blanc. Courrier OCT
- Centre Nautique de Genève Plage- Plan d'eau de ski nautique

- Diminution horaire d'ouverture de la Capitainerie – augmentation niveau de travail et manque de personnel
- Démolition des amarrages en aval de la digue du Jet d'eau – opposition des commissaires
- Calendrier de dragages des ports
- Projet du Vengeron – présentation par le SLRP
- Réflexion importante vagues de bises sur la grande digue ouest P P P P P
- Image directrice de la rade – présentation par MM. G. Doessegger et G. Mulhauser
- Cahier des charges des gardes-ports
- Vandalisme estacades N° 330'000 et N° 350'000 port des Eaux-Vives
- Travaux lacustres en amont du port Barton – réalisation roselière par les SIG sans concertation OCEau
- Vétusté des installations et infrastructures (buvettes, WC...) du Reposoir – Entité responsable de l'entretien, courrier à l'OCBA
- Balisages limitation de vitesse dans la rade
- Faucardeuse – procédure pour demande d'intervention
- Réorganisation des places d'amarrage et déplacement des bateaux situés en aval du Jet d'eau
- Électrification du nouveau port- nombre de bornes et prises, ampères et compteurs
- Image directrice de la rade – réflexions et recommandations des commissaires
- Agression physiques dans le Port des Eaux-Vives – demande urgente d'amélioration des portails
- Invasion des rats – investissements et mesures prises
- Calendrier et prochaines interventions Port Noir
- Centre nautique Genève-Plage – rafraichissement infrastructures et restructuration du plan d'eau de ski nautique et l'accès à la baignade sur la totalité du Quai de Cologny
- Travaux à Corsier-Port – demande du CNBC d'amélioration d'accès
- Projet ASL de tunnel sous-lacustre – il pourrait être installé sur les estacades en aval du Jet d'eau.

4. Secrétariat de la commission

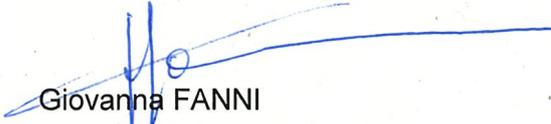
Direction générale de l'eau du Département du territoire, Service du Lac, de la Renaturation des cours d'eau et de la Pêche, Secteur de la Capitainerie cantonale.

Le secrétariat effectue les missions suivantes :

- Convocation et organisation des séances
- Rédaction du procès-verbal des séances
- Décompte des jetons de présence pour l'ensemble des membres

5. Frais de la commission

- a) Jetons de présence pour tâches ordinaires (art. 24 RCOF)
Fr. 10375.--
- b) Jetons de présence pour tâches extraordinaires (art. 25 RCOF)
Néant
- c) Remboursement de frais (art. 28 RCOF)
Néant


 Giovanna FANNI
 Présidente de la Commission